

**MOTION DE SOUTIEN A INGRID BETANCOURT  
DANS SON COMBAT  
EN FAVEUR D'UN ETAT DE DROIT EN COLOMBIE**

*Compte tenu du combat que mène Ingrid BETANCOURT en faveur de l'instauration d'une vraie démocratie en Colombie ;*

*Soutenant son action en faveur de la justice sociale, de la lutte contre la corruption et pour la défense des plus pauvres ;*

*Considérant que son enlèvement, le 23 février 2002, est une entrave au débat démocratique en Colombie ;*

*Qu'à travers elle, nous souhaitons créer un élan de solidarité avec les 3 000 autres personnes enlevées dans ce pays ;*

*Considérant que son combat contre les narcotrafiquants est aussi le nôtre ;*

**NOUS, Conseil Municipal de Saint-Denis de La Réunion,  
ce 21 mars 2003, en première séance annuelle,  
à l'UNANIMITE (1 abstention), DECIDONS :**

- de soutenir l'action d'Ingrid BETANCOURT et de la faire connaître à nos concitoyens en y consacrant une information dans le bulletin municipal ;
  - de porter cette décision à la connaissance :
    - . de l'Ambassadeur de Colombie à Paris,
    - . du Président de la République Française et de son Premier Ministre,
    - . du Président du Sénat et du Président de l'Assemblée Nationale de La France,
    - . du Président de la Commission Européenne et du Président du Parlement Européen,
- afin que, dans le cadre de leurs responsabilités respectives, ils puissent œuvrer en faveur de la libération de Ingrid BETANCOURT.*

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 28 MARS 2003

**LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA**

